



Cette page présente l'entité, y compris l'établissement de monnaie électronique ("EMI"), responsable de votre Compte Monese particulier en vertu de ce Contrat, à la fois pour les Clients basés en France et ceux basés au sein de l'Espace Economique Européen (« EEE »). Les « Conditions Générales » pertinentes sont les suivantes:

- Comptes Monese en GBP dans le Royaume-Uni - <https://monese.com/gb/en/terms> (Choisissez le Royaume-Uni dans la liste de pays).
- Comptes Monese en GBP dans l'EEE (en France, c'est un compte de services de paiement) - <https://monese.com/gb/en/terms> (Choisissez la France dans la liste de pays).
- Comptes Monese en EUR dans le Royaume-Uni - <https://monese.com/gb/en/terms> (Choisissez le Royaume-Uni dans la liste de pays).
- Comptes Monese en EUR dans l'EEE (en France, c'est un compte de services de paiement) - <https://monese.com/gb/en/terms> (Choisissez "EU/other" dans la liste de pays).
- Comptes Monese en RON dans le Royaume-Uni - <https://monese.com/gb/en/terms> (Choisissez le Royaume-Uni dans la liste de pays).
- Comptes Monese en RON dans l'EEE (en France, c'est un compte de services de paiement) - <https://monese.com/gb/en/terms> (Choisissez "EU/other" dans la liste de pays).

Clients de l'EEE

Si vous êtes un Client basé au sein de l'EEE, et sauf mention contraire expresse dans le Contrat, les références à « nous », « notre » et « nos » dans ce Contrat signifient : (i) Monese EU; OU (ii) lorsqu'une partie du présent Contrat a pour objet votre Carte Monese, toute monnaie électronique qui vous est émise ou tous services de paiement qui vous sont fournis, PPS EU et/ou Monese EU agissant en qualité de représentant de PPS EU.

Toutefois, si vous êtes titulaire d'un Compte Monese GBP créé avant le 1er août 2020 et que vous utilisez activement ce compte tout en visitant, travaillant ou résidant occasionnellement en France, votre compte peut continuer à être géré par PPS UK. Si cette disposition s'appliquait à vous, nous vous en aurions déjà informé.

Clients en GB

Si vous êtes un client GB, à moins que le présent contrat soit clair ce qui n'est pas le cas, se référant à nous, "nous" et "notre" dans le présent contrat signifient : (i) Monese ; OU (ii) lorsqu'une partie du présent Accord est en charge de votre carte Monese, de la monnaie électronique qui vous est émise ou

des services de paiement qui vous sont fournis, PPS UK et/ou Monese agissant en tant qu'agent de PPS UK.

La situation est différente selon le type de compte Monese dont vous disposez. Si vous êtes un client basé en GB et que:

- Vous avez un compte Monese RON. En ce qui concerne votre compte Monese RON, se référant à nous, "nous" et "notre" signifiant : (i) Monese ; OU (ii) lorsque toute partie du présent Accord est en charge de votre carte Monese, toute monnaie électronique qui vous a été émise ou tout service de paiement qui vous a été fourni, PPS EU et/ou Monese EU agissant en tant qu'agent de PPS EU; ou
- Si vous avez un compte Monese EUR. Pour ce qui est de votre compte Monese EUR, se référant à nous, "nous" et "notre" signifiant : (i) Monese lorsqu'une partie de ce contrat est en charge de la monnaie électronique qui vous est émise ou des services de paiement qui vous sont fournis, OU (ii) lorsqu'une partie de ce contrat est en charge de votre carte Monese, PPS UK.